

No 2 – novembre 2002



## **La Chronique de CORBY**

Voici le deuxième numéro de notre de notre petit journal communal "La Chronique de Corby".

## Passeports et cartes d'identité

Le nouveau passeport au format européen sera délivré dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

La carte d'identité 95 (carte actuelle au format carte de crédit) sera également modernisée et adaptée à la loi sur les documents d'identité.

Pour obtenir ces documents, les citoyennes et citoyens devront se rendre **uniquement** dans la commune de leur résidence principale, pour Cronay, au bureau du greffe municipal. Les préfectures ne délivreront plus ces documents.

**Le délai de livraison sera de 15 jours ouvrables. Pensez à demande ou à faire renouveler vos documents suffisamment à l'avance.**

Pour établir un passeport d'urgence, soit dans un délai inférieur à 15 jours ouvrables, les citoyennes et citoyens suisses s'adresseront au Secteur des passeports à Lausanne ou à la police des douanes d'un aéroport, munis du formulaire de la commune dûment authentifié.

**Attention ! Il n'y aura plus de possibilité de délivrer des cartes d'identité provisoires comme c'est le cas actuellement.**

Le nouveau passeport suisse 2003 ne pourra ni être prolongé ni comporter d'inscription d'enfants.

La durée de validité et les prix varieront selon l'âge du/de la requérant-e.

<u>DOCUMENT</u>	<u>AGE</u>	<u>PRIX</u>	<u>VALIDITE</u>
Carte d'identité	Enfants 0 - 3 ans	30.-	3 ans
Carte d'identité	Enfants 3 - 18 ans	30.-	5 ans
Carte d'identité	Adultes	65.-	10 ans
Passeports	Enfants 0 - 3 ans	55.-	3 ans
Passeports	Enfants 3 - 18 ans	55.-	5 ans
Passeports	Adultes	120.-	10 ans
Combiné ppt & CI	Enfants 0 - 3 ans	63.-	3 ans
Combiné ppt & CI	Enfants 3 - 18 ans	63.-	5 ans
Combiné ppt & CI	Adultes	128.-	10 ans
Passeport provisoire	Adulte - Enfant	100.-	Durée du voyage

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003, le passeport actuel ne pourra plus être complété et modifié.

Les demandes pour les cartes d'identité actuelles, au prix de fr. 35.-- pour adulte et fr. 25.-- pour les enfants, doivent être effectuées jusqu'au 23 décembre 2002, dernier délai.

Les demandes formulées après cette date seront traitées sous la forme des nouvelles pièces d'identité. Avis à celles et ceux dont la carte arrive à échéance début 2003.

**Les documents actuels restent valables jusqu'à leur échéance respective.**

## Déchetterie

Nous vous communiquons les principales modifications sur la gestion des déchets entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

### Appareils frigorifiques

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2003, les vignettes pour les appareils frigorifiques et chauffe-eau seront supprimées.

Ces appareils seront repris sans taxe à partir du 16 décembre 2002. Nous conseillons donc au détenteurs de réfrigérateurs ou de congélateurs de les stocker jusqu'à ce moment-là.

### Appareils électriques et électroniques

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003, tous les appareils électriques et électroniques seront soumis à une taxe anticipée de recyclage. La reprise de ces appareils sera donc gratuite.

**Ces appareils doivent être rapportés prioritairement chez le fournisseur.** La reprise dans les déchetteries est considérée comme une solution complémentaire.

Nous pouvons vous communiquer ci-dessous quelques résultats et comparaison des quantités par habitant et par filière pour 2000 et 2001 pour notre commune par rapport au Périmètre du Nord Vaudois (PNV)

	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>PNV 2001</b>
Urbains incinérables	141.2 kilos	95.5 kilos	156 kilos
Encombrants	0.9 kilos	12.4 kilos	31.9 kilos
Papier-carton	34.2 kilos	61.9 kilos	54.7 kilos
Verre	45.3 kilos	57.5 kilos	44.9 kilos

Ces chiffres nous prouvent que depuis l'ouverture de notre déchetterie en décembre 2000 les quantités de déchets urbains incinérables ont très fortement diminué, ceci grâce à l'effort fourni par chacun pour le tri de ses déchets. La preuve en est encore l'augmentation des quantités d'encombrants, de papier-carton et de verre, sans compter le compost.

Il en résulte pour la commune une baisse du coût du traitement des ordures.

## VOTELEC

Le système de vote par correspondance VOTELEC fonctionne bien dans notre commune. Pratiquement aucune erreur n'a été constatée.

Nous nous permettons toutefois un petit rappel.

- **Les anciennes cartes de vote ne sont plus valables.**
- La nouvelle carte de vote se trouve dans le matériel reçu à domicile; **elle doit être signée et porter la date de naissance complète**
- **Les bulletins de vote doivent être renfermés dans l'enveloppe de vote**, que l'on vote au bureau de vote ou par correspondance.

### **Vote par correspondance :**

Les votes par correspondance retournés par voie postale doivent être affranchis par l'électeur. Seuls les votes déposés dans la boîte aux lettres du greffe n'ont pas besoin d'être affranchis.

### **L'enveloppe de vote doit contenir :**

- d'une part, l'enveloppe de vote jaune (avec les bulletins à l'intérieur)
- d'autre part, la carte de vote (avec l'adresse du greffe apparaissant dans la fenêtre)

### **Vote au bureau de vote**

Les électeurs qui choisissent de voter au bureau de vote doivent se munir du matériel reçu : nouvelle carte de vote (obligatoire), enveloppe de vote et bulletins de vote, à l'exception de l'enveloppe de transmission.

Enfin, le greffe municipal se tient à votre disposition pour toute question ou pour toute demande de matériel électoral (perte, détérioration, matériel incomplet, etc.)

## Chiens et puces

Le conseil d'Etat a établi un calendrier des premières mesures visant à circonscrire la problématique des chiens dangereux et de combats. Une loi cantonale sur la police des chiens est en cours d'élaboration et sera soumise au Grand Conseil prochainement.

Nous vous rappelons les mesures qui sont déjà applicables :

1. Dès le 1<sup>er</sup> avril 2002, l'identification obligatoire des chiens par puce électronique pour tous les chiens nouvellement acquis ainsi que les chiens nouveau-nés;
2. Dès le 1<sup>er</sup> octobre 2002, l'obligation sera effective pour l'ensemble des chiens, soit également pour les chiens déjà détenus au 1<sup>er</sup> avril 2002.

De ce fait, nous prions tous les propriétaires dont les chiens ne sont pas encore pourvus d'une puce électronique de prendre contact avec leur vétérinaire se mettre en règle.

Enfin, nous rappelons que tous les chiens doivent être inscrits dans la commune.

## **Relevés des compteurs d'eau**

D'une part il est de plus en plus difficile de trouver du personnel disponible pour relever les compteurs d'eau et, d'autre part, nous avons de plus en plus de peine à trouver les propriétaires lors du relevé de ces compteurs.

C'est pourquoi nous proposons d'opter pour un système de relevé des compteurs par courrier. Une petite carte, comportant votre nom, l'identification du compteur et le chiffre du dernier relevé, vous serait adressée. Nous vous demanderions de noter le chiffre du compteur sur ce document et de nous le retourner.

Ce système est encore à discuter et des informations plus précises vous parviendront en temps opportun.

## **Présentations et visite de la commune**

Quelques années se sont écoulées depuis la dernière visite du territoire de notre commune.

Cette journée, qui s'est toujours avérée être un moment sympathique pour le village, permet aux nouveaux habitants et aux "anciens" de se rencontrer et de mieux se connaître.

C'est pourquoi la municipalité a décidé de porter à l'agenda du printemps 2003 la présentation de notre village.

Des informations plus précises vous seront communiquées en temps utile.

## **TELETHON**

La Journée du Téléthon est fixée cette année au samedi 7 décembre 2002.

La société de jeunesse y participera en organisant une petite manifestation dans local des pompiers, à côté de la boulangerie.

Durant toute la matinée, du vin chaud et de la soupe à la courge vous seront offerts et les fonds récoltés seront entièrement versés pour le Téléthon en faveur de la recherche pour la lutte contre la myopathie, maladie génétique invalidante touchant de nombreux enfants.